



CGT Educ'Action 69

Faisons un autre choix de société

Déclaration liminaire du CSA départemental du Rhône du 26 juin 2023

Le ministre Pap N'Diaye, pressé d'en finir avec les mobilisations contre la réforme des retraites, tient à avancer sur le volet des revalorisations. Alors que tous les personnels ont l'impression qu'on leur en demande toujours plus sans pour autant avoir une reconnaissance financière à la hauteur, le ministère répond par l'instauration du Pacte. Ce dispositif qui ne concerne, par ailleurs, que les personnels enseignants, CPE et Psy EN. Fatigue, stress, épuisement, perte de sens du métier... Les personnels attendent bien plus que ce soit en termes de revalorisation, mais aussi en termes d'amélioration de leurs conditions de travail et le pacte ne répond pas à ces enjeux. Le Pacte repose sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez. Pourtant les enseignant-es ne demandent pas à travailler plus, car elles-ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires.

Par ailleurs, la rémunération indemnitaire est précaire (car soumise au bon vouloir de l'administration) et n'entre pas dans le calcul des retraites. Cette proposition est indécente après les mois de luttes des travailleuses et des travailleurs contre la réforme des retraites. Le Pacte va créer de nombreuses inégalités : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré. Pour les personnels concernés, ce pacte est tout bonnement un dispositif de mise en concurrence que la CGT refuse. Notre organisation syndicale appelle donc les collègues à ne pas le signer.

Les collègues de LP auront une version spécifique du pacte. Ces missions complémentaires sont essentiellement basées sur le lien entre lycées et entreprises comme l'illustre la mise en place d'un « bureau des entreprises ». Mais ce pacte est totalement hors sol comme le montre l'annonce faite à la dernière minute de brique sécable dans les LP pour mettre fin à ce pck de 6 missions.

Enfin ce dispositif est encore soumis à de nombreuses autres interrogations :

- Les TZR et les contractuels devront-ils prendre les briques de pacte signées par les personnels qu'ils remplacent ?
- Que se passera-t-il pour les collègues qui ne peuvent terminer leurs missions ?
- Que se passera-t-il pour les collègues refusant d'aller au bout de leur brique face à l'ampleur du travail ?

Nous dénonçons également avec la réforme des LP une soumission de l'enseignement professionnel au marché de l'emploi local. Les annonces ont sonné comme un coup de

semonce dans certains établissements et tout particulièrement les établissements où il y a des filières tertiaires. Les collègues l'ont bien compris : sous couvert de promouvoir les filières insérentes, les collègues des filières tertiaires se sentent menacés par un potentiel plan social. Quelles filières et dans quels établissements sont menacés dans le Rhône ?

Le ministre de la fonction publique annonce une hausse du point d'indice de seulement 1,5 % alors que l'inflation est galopante d'après les économistes avec une hausse de 16 % pour les produits alimentaires notamment. Certes une attention particulière portée aux agent-es aux plus faibles rémunérations, avec les 9 points d'indice supplémentaire, mais nous sommes bien loin des 10% d'augmentation qui serait nécessaire et que la CGT revendique.

Cette annonce ne va pas susciter une joie débordante. Cela fait des mois que les plus modestes sont durement frappés par la flambée des prix, parmi eux ou elles, les catégories C, les AED et bien sûr les AESH.

Chez les AESH et les AED, la crainte est grandissante depuis l'annonce de la création des Assistants de réussite éducatives lors de la conférence du handicap. S'ajoutent aux conditions de travail dégradées notamment avec les PIALS pour les AESH et au salaire insuffisant, la crainte de voir leur métier disparaître au profit d'une potentielle fusion entre AED et AESH. La mutualisation à outrance des personnels n'est une solution ni les pour élèves ni pour les personnels. La CGT, avec d'autres OS, s'est mobilisée le 13 juin pour demander l'abandon de cette mesure et pour réclamer un vrai statut de catégorie B avec leur titularisation sans condition de concours et de nationalité ainsi qu'un statut permettant le suivi des études pour les AED. Sans ces mesures, le ministère ne répondra pas à la crise de recrutement des AESH ni au enjeux de conditions de travail déjà très précaire.

A l'heure où les élèves de 3ème commencent à plancher sur les sujets du DNB, de nombreux collègues se questionnent sur la rémunération de certaines épreuves. Ainsi pourquoi les oraux du DNB ne sont-ils pas rémunérés comme un oral d'examen ?

Avec les fortes chaleurs qui s'annoncent, quelles mesures seront prises pour permettre aux collègues correcteurs et de secrétariat d'examen d'effectuer leur mission dans des conditions décentes ? Nous rappelons que l'Institut National de Recherche et de sécurité (INRS) indique que « au-delà de 30°C pour une activité sédentaire [...] la chaleur peut constituer un risque pour les salariés »

Enfin CGT avait alerté sur des cafouillages entre l'information et la saisie des vœux des personnels enseignants et CPE non titulaires en demandant à ce que la date de clôtures de ces vœux soit repoussée. Nous regrettons l'absence de réponse et nous déplorons une fois de plus de traitement de ces personnels. Nous espérons que la rentrée ne se fera pas de façon aussi chaotique et que les personnels concernés seront informés dans un délai raisonnable de leur affectation.